



ASSOCIATION de DÉFENSE des DROITS d'USAGE et de la FORÊT USAGÈRE de LA TESTE

ADDU-FU
BOITE POSTALE 60520
33164 LA TESTE Cedex
contact@addufu.org
www.addufu.org

Questions

La loi sur l'administration municipale du 18 juillet 1837 confère aux maires de La Teste et de Gujan la qualité de représentants des usagers et, par conséquent, le pouvoir de garantir les droits d'usage et de les défendre.

→ Comment envisagez-vous l'exercice de cette responsabilité ?

Vous pouvez compter sur mon équipe et moi pour préserver les acquis du droit d'usage ainsi que leur défense.

Ceci passe tout d'abord par l'instauration d'un dialogue constant entre notre collectivité et votre association car vous représentez l'expertise la mieux à même de nous alerter sur la façon de procéder pour vous aider à défendre la forêt usagère. C'est aussi améliorer le dialogue entre les communes de La-Teste-de-Buch et Gujan-Mestras afin de ne parler que d'une voix sur les sujets relatifs à la protection du droit d'usage.

Au-delà, nous souhaitons mettre en avant de l'ADDUFU lors des diverses manifestations tournées vers la nature où il nous semble pertinent que vous puissiez intervenir afin de présenter votre association et informer sur le droit d'usage.

Nous souhaitons poursuivre le lien créé entre votre association et les scolaires afin de leur faire découvrir ce joyau patrimonial que constitue la forêt usagère.

Enfin, nous serons vigilants à la défense des intérêts de la ville de Gujan-Mestras vis-à-vis de la forêt usagère notamment en engageant les actions en justice lorsque nécessaire et en nous engageant à ne pas remettre en cause le droit d'usage. En particulier, nous nous opposerons à tout projet de nouvelle transaction.

→ Serez-vous vigilant à ce que n'existe aucun conflit d'intérêt susceptible d'entâcher l'exercice de votre mandat et de vos colistiers ?

OUI. Ceci participe d'une démarche plus générale de renforcement de l'éthique dans l'action publique que je souhaite mener avec mon équipe.

La gestion de la forêt usagère, comprenant notamment la délivrance du bois d'œuvre, incombe de par les Baillettes et Transactions, au collège des syndics généraux, regroupant les syndics de propriétaires (2 élus par les propriétaires) et les syndics d'usagers (2 élus par les conseils municipaux de la Teste de Buch et de Gujan Mestras). Les usagers déplorent depuis longtemps l'obstruction systématique qui affecte le fonctionnement du collège des syndics, générée par la volonté manifeste du syndic des propriétaires de remettre en cause les droits d'usage tels qu'ils découlent des Baillettes et Transactions.

→ Comptez-vous agir pour rétablir le fonctionnement normal des syndics généraux ?

OUI. Le bon fonctionnement des syndics généraux est le gage d'un exercice apaisé des droits d'usage.

Une série d'actes et de comportements inacceptables se multiplient ces derniers temps, portant préjudice aux droits d'usage et à l'intégrité morale et physique des usagers :

Coupes, constructions illégales, clôtures illégales, vols de bois, entrave à la circulation et menaces...

→ Comptez-vous y remédier en saisissant la justice ?

OUI. Nous souhaitons par ailleurs être facilitateurs auprès de l'ADDUFU pour la réalisation de documents préremplis pour vous permettre de gagner du temps lors de la saisine du juge des référés (afin de faire cesser une coupe illégale de bois ou sa vente par exemple).

Nous souhaitons par ailleurs soutenir les usagers, notamment dans l'hypothèse où ces derniers feraient l'objet de pressions afin de leur faire renoncer à leur droit d'usage.

Les Transactions prévoient une caisse syndicale alimentée par les propriétaires et si besoin est, par les communes de La Teste et de Gujan (Transaction de 1917).

→ Exigerez-vous, comme cela se faisait auparavant, que soient présentés et actés chaque année en conseil municipal, le rapport d'activité des syndic généraux et les comptes de la caisse syndicale ?

OUI. A l'image des rapports d'activités de certaines collectivités (Cobas, Siba, ...) il semble tout à fait pertinent de présenter ces informations qui intéressent l'ensemble des Gujanaises et des Gujanais en conseil municipal.

Jacques CHAUVET et son équipe.